



**DELIBERATION n° 2023-11-CS-05**

Budget 2023 - Décision modificative n°1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 27 novembre 2023

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 27 novembre 2023 à 17h30, à l'espace Aliénor à Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	BENOIST Daniel	12	FOUCHIER Nils	22	MARTY Elisabeth
2	BIDAUD Yannick	13	GAMBRO Jacques	23	MOISSAT Franck
3	BOURGEOIS Richard	14	GASCHARD Dominique	24	MOTARD Gilles
4	BUFFIERE Alain	15	JALARIN Joël	25	NARDOU Thierry
5	CHAUSSADE Jean-Claude	16	JAUBERTIE Pierre	26	NOYER Jean-Luc
6	COUSTILLAS Samuel	17	LACOMBE Alain	27	PARVAUD Jean
7	DELCROS Rodolphe	18	LEGAY Emmanuel	28	PERPEROT Philippe
8	DENIS Claude	19	LOTTERIE Jean-Paul	29	RANOUX Jacques
9	DOBBELS Stéphane	20	MAGNE Jean-Michel	30	SUDREAU Jean-Louis
10	DOYOTTE Paulette	21	MARCHAND Didier	31	VEYSSIERE Marie-Rose
11	DURANT Serge				

51 Membres en exercices

31 Membres présents

20 Membres absents

**Objet :** Budget 2023 - Décision modificative n°1

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_05-DE  
Reçu le 04/12/2023

Afin de permettre la prise en compte conforme de certaines opérations au titre du budget de l'exercice 2023, une décision modificative n°1 est requise ; celle-ci concerne les points suivants :

- Au chapitre 011, une diminution des crédits prévus au c/6288, permettant une hausse des crédits prévus au c/6251 d'un montant analogue, reflétant la hausse des frais de déplacement principalement engendrés par les rencontres avec les porteurs de projets dans le cadre du Contrat de Développement et de Transitions ainsi que le volet territorial des Fonds Européens 2021-2027
  - L'ouverture du chapitre c/65, par diminution des crédits prévus au chapitre 011 afin de permettre le remboursement de l'acompte perçu en 2022 sur le dispositif d'Etat « filet de sécurité inflation » auquel, au vu des règles de calcul à présent définies, le syndicat n'est pas éligible
  - L'ouverture de crédits au c/2051 et c/2088 afin de comptabiliser de façon définitive des études à présent parvenues à terme (diagnostic ACP, Dynacom et Projet de Territoire) immobilisées au cours de leur réalisation au c/2031 et c/2033 ; certaines de ces études relèvent du SCoT et seront transférées au c/202
- Par ailleurs, le bien identifié 2016-000002, « BOAMP – Publication SCoT », dont l'acquisition a été comptabilisé au c/2033 est amorti sur une durée exceptionnelle de 1 an.
- L'augmentation des crédits prévus au c/20421 afin de permettre le versement d'une subvention d'investissement à l'association Manger Bio au titre de l'avenant à la convention financière M13b France Relance ; ceci est accompagné d'une baisse des crédits prévus au c/204111 (reversement à la DRAAF) et d'un ajustement des dépenses initialement prévues au c/2051.
  - L'ajustement du budget prévu pour permettre les écritures d'ordre en lien avec l'inventaire (amortissement des biens et reprise des subventions d'investissement – amortissement des subventions d'investissement versées à l'association MangerBio Périgord)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6251-020 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	5 157.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 611 : Charges à caractère général</b>	<b>5 157.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6611-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	120 000.00 €	360 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-020 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	360 000.00 €
R-7811-020 : Reprises sur amort. des immo incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 642 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	2 157.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 157.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>125 157.00 €</b>	<b>365 157.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-13911-020 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-139151-020 : Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-28268-020 : Amort. autres (affectation)	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2802-020 : Amort. frais études, élabor. modif et révis. doc. d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
R-2804111-020 : Amort. subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 000.00 €
R-28268-020 : Amort. autres (affectation)	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 640 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	125 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>125 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-20421-020 : Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	125 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>125 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>485 000.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>360 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>450 000.00 €</b>		<b>450 000.00 €</b>

AR Prefecture

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_05-DE  
Reçu le 04/12/2023

Les membres du Comité Syndical sont appelés à se prononcer quant à la décision modificative n°1 à apporter au budget de l'exercice 2023, sur la base des éléments exposés ; l'édition réglementaire étant par ailleurs annexée au présent dossier.

**Voix pour : 30**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

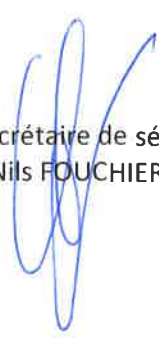
Fait à Coulounieix-Chamiers,  
Le 29 novembre 2023

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER



**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_05-DE  
Reçu le 04/12/2023